CHARTE DE L'APPRENANT

*La présente charte concerne et **engage** tout apprenant inscrit dans l'un des programmes de formation : formation diplômante des professeurs de l'enseignement paramédical, formation continue promotionnelle et développement professionnel continu.*

*Cette charte vise à établir des **principes et des règles de bonne conduite** qui concernent le processus d'apprentissage de l'apprenant.*

Les apprenants sont appelés à :

1. Respecter les **lois, les règlements, les consignes et les modes d'emploi** transmis, par la direction et le corps enseignant et formateur ;

2. Respecter les droits et la liberté de tous les acteurs, se comporter respectueusement envers eux et ne pas user de violence morale ou physique à leur égard ;

3. Respecter la confidentialité et les données personnelles dans le cadre de la formation ;

4. Etre ponctuel tout en respectant le planning fixé par la direction ;

5. Justifier les absences à temps ;

6. Faire preuve d'engagement, de diligence, de persévérance et d'assiduité ;

7. Contribuer activement à sa formation (remplir convenablement les tâches qui lui sont assignées, répondre aux instructions des formateurs et participer à l'évaluation des activités pédagogiques) ;

8. Respecter les règles permettant d'éviter les fraudes, le plagiat, la tricherie et la falsification des documents ;

Ministère de la Santé
Centre National de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé

9. Respecter les règles éthiques, déontologiques et organisationnelles de conduite des examens conformément aux modalités arrêtées par les dispositions du règlement intérieur du centre ;

10. Préserver les infrastructures, les équipements, l'environnement et l'hygiène du centre.

11. Respecter les règles éthiques, déontologiques et organisationnelles dans les centres de stage pédagogique pour les professeurs de l'enseignement des sciences de la santé.

Dr. Rima GATAA
Directeur du Centre National
de Formation Pédagogique
des Cadres de la Santé